



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 15/02/2024
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Valérie DESQUESNE, François FAUVEL, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM
Votants : 16 Jacques DENOYELLE donne pouvoir à Philippe NATIVELLE
Absents excusés : 4 Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST Isabelle TALARD,
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Cession d'un ensemble immobilier – 47, Rue Edmond Bellin

Vu l'article L.2241-1 in fine du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Vu la délibération 2023/12 – 5 sur 11 du 18 décembre 2023 portant cession d'un ensemble immobilier communal – 47, Rue Edmond Bellin ;

Vu l'offre de Mr et Mme GIRAULT - OUISTREHAM pour un montant de 385 000€ net vendeur ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Considérant le bien immobilier communal présenté ci-dessous :

- Identification : Parcelle AB0130 – 47, rue Edmond Bellin - 380m2
- Buts, motifs saisine : cession du bien de gré à gré à l'amiable après publicité.
- Situation du bien au regard des règles d'urbanisme (PLU, terrain constructible ou non ...) : Zone UAa
- Situation juridique du bien : immeuble vacant
- Prix maximum : 385 000€ (avis des domaines du 01/12/2023)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 16 pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Donne son accord pour que la commune de Lion-sur-Mer procède à la vente du bien immobilier situé 47, rue Edmond Bellin, cadastré section AB, numéro 130, pour un montant de 385 000 € net vendeur à Mr et Mme GIRAULT – OUISTREHAM se portant acquéreurs.

- Autorise le maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré.

- Autorise à régulariser la cession de gré à gré par l'étude COQUELIN, notaire à OUISTREHAM.

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire,
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20240219-COM24-02-2-3-9-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024